

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 09 avril 2025 à 19 h 30

Étaient présents : Mme POINOT-RIVIERE Annie, Mme DUPEU Brigitte, M. DUCORROY Joël, Mme ROUAULT Murielle, MM PROUST Olivier, Denis RIFFAUD, M. GAUTIER Thierry, Mme Christine DUBOIS, Mme VILLOING-THIERRY Joëlle, Mme Véronique NAUD ;

Étaient excusés : Mme TESSIER Céline ;

Était absente : Mme COSSET Séverine ;

Secrétaire de séance : M. DUCORROY Joël ;

Ordre du Jour

- Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.
- Budget principal, budget annexe lotissement, budget annexe géothermie :
 - Vote des comptes de gestion 2024,
 - Vote des comptes administratifs 2024,
 - Affectation des résultats,
 - Vote des budgets primitifs 2025
 - Questions diverses, informations

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.

Madame le Maire fait une lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2025. Monsieur DUCORROY remarque qu'il manque une partie des subventions attribuées. L'oubli sera rectifié. Le procès-verbal est approuvé avec 3 abstentions.

2. Budget principal, budget annexe lotissement, budget annexe géothermie :

Madame le Maire précise que les « comptes de gestion », documents réalisés par le Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély, ne sont parvenus qu'hier en mairie. Les conseillers n'ont pas pu avoir les documents avant la séance. Tous les conseillers ont donc un exemplaire papier pour cette séance.

➤ **Budget principal :**

- Vote du Compte administratif et du Compte de gestion :

Madame le Maire rappelle qu'à la clôture de l'année comptable, le Maire établit un « compte administratif », le chef du Service de Gestion Comptable réalise un « compte de gestion ».

Elle présente le montant des écritures de dépenses et de recettes :

Réalisé en 2024 :

Section de fonctionnement : Dépenses : 652 513,29 € Recettes : 963 125,15 €

Section d'investissement : Dépenses : 457 031,10 € Recettes : 474 642,37 €

Reprise des résultats antérieurs :

Section de fonctionnement : Recette : 802 505,77 €

Section d'investissement : Dépense : 331 893,50 €

Résultat 2024 cumulé :

Section de fonctionnement : excédant de 1 113 117,63 €

Section d'investissement : déficit de 314 282,23 €

Les écritures comptables du Compte de gestion et du Compte administratif sont identiques.

Porté au vote, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

Madame le Maire quitte la séance, Madame DUBOIS, doyenne d'âge, porte au vote le compte administratif. Il est approuvé à l'unanimité des présents.

- Affectation des résultats 2024 :

Les résultats de l'année 2024 doivent être affectés au budget 2025. L'excédant de la section de fonctionnement doit prioritairement couvrir le déficit de la section d'investissement. Madame le Maire propose l'affectation suivante :

Restes à réaliser de la section d'investissement : Dépenses : 257 305,76 € Recettes : 136 539,09 €

Déficit d'investissement reporté (article 001) : 314 282,23 €

Affectation complémentaire en réserve (article 1068) : 435 048,90 €

Excédant de fonctionnement reporté (article 002) : 678 068,73 €

L'affectation des résultats 2024 est approuvée à l'unanimité des conseillers présents.

- Vote du budget primitif 2025

Madame le Maire rappelle les augmentations annoncées sur plusieurs postes de dépenses dont les charges d'assurances, d'électricité, et de personnel (taux cotisations parts patronales, charges de mutuelle). Le budget est voté au chapitre et opérations d'équipement.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011 - Charges à caractère général :	286 820,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés :	343 000,00 €
014 - Atténuations de produits :	600,00 €
65 - Autres charges de gestion courante :	73 579,50 €
66 - Charges financières :	3 862,14 €
67 - Charges spécifiques :	5 300,00 €
68 - Dotations aux amortissements :	2 600,00 €
023 – Virement de la section de fonctionnement :	826 311,54 €
042 – Opérations d'ordre entre sections :	2 677,27 €
Total :	1 544 750,35 €

Recettes :

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses :	24 070,00 €
73 - Impôts et taxes :	88 137,62 €
731 - Impositions directes :	504 557,00 €
74 - Dotations et participations :	154 877,00 €
76 - Produits financiers :	40,00 €
013 - Atténuations de charges :	10 000,00 €
042- Opérations d'ordre entre sections :	10 000,00 €
002 – Résultat reporté :	678 068,73 €
Total :	1 544 750,35 €

Section d'investissement :

Dépenses :

16- Emprunts et dettes assimilés :	36 123,67 €
21- Immobilisations corporelles non individualisées :	60 100,00 €
040 – Opérations patrimoniales :	10 000,00 €
001- Déficit d'investissement reporté :	314 282,23 €
Opérations d'équipement :	
249 - GROS TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX :	97 550,00 €
260 - AMENAGEMENT ATELIERS MUNICIPAUX :	17 500,00 €
268 - AMENAGEMENT INTERIEUR SALLE POLYVALENTE :	60 000,00 €
273- PROG VALORISATION PIERRE EAU RURALITE :	4 000,00 €
279 - REPRISES CONCESSIONS CIMETIERE :	20 000,00 €
285 - AMENAGEMENT MAIRIE :	47 000,00 €
286 - ADAP BATIMENTS COMMUNAUX :	3 000,00 €
293 - PLAN D'EAU FONTAINE DE BOINE :	20 000,00 €
294 - ECO QUARTIER DES MOTTES - TRAVAUX BÂTIMENTS :	393 200,00 €
302- ACHAT RESERVE FONCIERE :	5 000,00 €
304- TRAVAUX BATIMENT ROUTE DE SAINT FELIX :	203 420,80 €
2023- VOIRIE :	7 600,00 €
307- GROS TRAVAUX EGLISES :	8 000,00 €
308- CONSTRUCTION BATIMENT 42B GDE RUE :	100 000,00 €
309-ACHAT MATERIEL ATELIERS :	35 000,00 €
310-VOIRIE 2025 :	80 000,00 €
Total :	1 521 776,70 €

Recettes :

10 - Dotations, fonds divers et réserves (dont 1068) :	455 248,90 €
13 - Subventions d'investissement reçues :	136 539,09 €
16 - Emprunts et dettes assimilés :	101 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections :	2 677,27 €
021 - Virement de la section de fonctionnement :	826 311,44 €
Total :	1 521 776,70 €

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le budget primitif 2025.

Les opérations budgétaires de budgets annexés au budget principal sont obligatoirement votées lors de la même séance.

➤ **Budget lotissement :**

Madame le Maire rapporte au conseil municipal que tous les terrains du lotissement sont vendus. Seuls les bâtiments restent à vendre. Un des terrains est sous compromis depuis 2 ans, la vente semble retardée par l'absence d'action du notaire de l'acquéreur. Le délai du compromis est dépassé, faute de réponse, la vente sera déboutée.

- Vote du Compte administratif et du Compte de gestion :

Réalisé en 2024 :

Section de fonctionnement :	Dépenses : 377 863,34 €	Recettes : 377 863,44 €
Section d'investissement :	Dépenses : 167 037,65 €	Recettes : 303 130,43 €

Reprise des résultats antérieurs :

Section de fonctionnement :	Recette : 101 076,56 €
Section d'investissement :	Recette : 35 911,98 €

Résultat 2024 cumulé :

Section de fonctionnement :	excédant de 101 076,66 €
Section d'investissement :	excédant de 172 004,76 €

Les écritures comptables du Compte de gestion et du Compte administratif sont identiques.

Porté au vote, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

Madame le Maire quitte la séance, Madame DUBOIS, doyenne d'âge, porte au vote le compte administratif. Il est approuvé à l'unanimité des présents.

- Affectation des résultats 2024 :

Les résultats de l'année 2024 doivent être affectés au budget 2025. Madame le Maire propose l'affectation suivante :

Excédent d'investissement reporté (article 001) :	172 004,76 €
Excédent de fonctionnement reporté (article 002) :	101 076,66 €

L'affectation des résultats 2024 est approuvée à l'unanimité des conseillers présents.

- Vote du budget primitif 2025

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011- Charges à caractère général :	102 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante :	5,00 €
66- Charges financières :	697,68 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections :	292 030,57 €
043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section :	697,68 €
Total :	395 430,93 €

Recettes :

70- Produits des services, domaine et ventes diverses :	32 000,00 €
75- Autres produits de gestion courante :	5,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections :	261 651,59 €
043- Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section :	697,68 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté :	101 076,66 €
Total :	395 430,93 €

Section d'investissement :**Dépenses :**

16- Emprunts et dettes assimilées :	202 383,74 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections :	261 651,59 €
Total :	464 035,33 €

Recettes :

001- Excédent d'investissement reporté :	172 004,76 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections :	292 030,57 €
Total :	464 035,33 €

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le budget primitif 2025.

➤ **Budget SPIC (Service Public Industriel et Commercial) :**

Madame le Maire précise que ce deuxième budget annexe est plus petit, car le SPIC n'a commencé qu'en 2024, dû aux différentes pannes de démarrage de la boucle tempérée. La commune reste en litige avec la société DUPRÉ. Les cartes électroniques des pompes n'ont pas fonctionné un an mais ont cassé en même temps (la carte principale et la carte de secours). Si le montant des travaux est inscrit au budget, le paiement n'est pas envisagé sans réponse de l'entreprise et de l'expertise des cartes par le fabriquant.

Le SPIC n'est pas encore en équilibre financier, car toutes les maisons ne sont pas connectées à la boucle tempérée (encore en cours de construction). Une subvention de démarrage (à partir du budget principal) avait été votée et est encore versée cette année.

Une seule maison ne sera pas connectée car elle est complètement passive. Elle sera tout de même facturée selon la même convention que les autres habitations.

Le résultat en recettes de la section d'investissement est réalisé par « l'affectation des biens » (boucle tempérée, bâtiment, outils), ce n'est donc qu'un transfert financier entre les budgets.

- **Vote du Compte administratif et du Compte de gestion :**

Réalisé en 2024 :

Section de fonctionnement :	Dépenses : 8 719,21 €	Recettes : 9 659,75 €
Section d'investissement :	Dépenses : 1 830,41 €	Recettes : 78 348,00 €

Les écritures comptables du Compte de gestion et du Compte administratif sont identiques.

Porté au vote, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

Madame le Maire quitte la séance, Madame DUBOIS, doyenne d'âge, porte au vote le compte administratif. Il est approuvé à l'unanimité des présents.

- **Affectation des résultats 2024 :**

Les résultats de l'année 2024 doivent être affectés au budget 2025. Madame le Maire propose l'affectation suivante :

Excédent d'investissement reporté (article 001) : 76 517,59 €

Excédent de fonctionnement reporté (article 002) : 940,54 €

L'affectation des résultats 2024 est approuvée à l'unanimité des conseillers présents.

- **Vote du budget primitif 2025**

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011- Charges à caractère général :	5 869,24 €
65 - Autres charges de gestion courante :	5,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections :	5 131,71 €
Total :	11 005,95 €

Recettes :

70- Produits des services, domaine et ventes diverses :	2 230,00 €
75- Autres produits de gestion courante :	5,00 €
77- Produits exceptionnels :	6 000,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections :	1 830,41€
002 - Excédent de fonctionnement reporté :	940,54 €
Total :	11 005,95 €

Section d'investissement :

Dépenses :

21 – immobilisations corporelles :	79 818,89 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections :	1 830,41€
Total :	81 649,30 €

Recettes :

001- Excédent d'investissement reporté :	76 517,59 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections :	5 131,71 €
Total :	81 649,30 €

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le budget primitif 2025.
Entrée du publique.

3. Questions diverses, informations dont :

- **Madame le Maire rapporte aux conseillers que lorsqu'un développeur envisage des installations d'agrivoltaïsme ou photovoltaïque, il lui est obligatoire de créer une société de projet.** La loi oblige ces sociétés à proposer des parts en investissement, les collectivités territoriales sont intéressées. Les communes peuvent entrer dans le capital de la société. A l'heure actuelle, un projet photovoltaïque sur la carrière de Marnay. La mairie a été destinataire d'un courrier hier. L'entrée dans le projet est à 1000 €, la commune toucherait des dividendes. Mme le Maire confie le dossier à Denis RIFFAUD. La commune doit répondre sous 2 mois. Une petite partie de l'IFER (Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseau) sera perçue par la commune. Un autre projet se développe en agrovoltaïsme sur la commune. Un autre projet de 600 hectares se développerait aussi entre Breuilles, Saint-Félix et Saint-Georges-du-Bois. Monsieur RIFFAUD précise que beaucoup de dossiers sont/seront déposés mais peu aboutiront.
- **Voie douce, réunions avec les propriétaires et agriculteurs.** Seules deux personnes ont répondu à l'invitation, les autres n'étaient pas disponibles. Cette réunion a permis de présenter le contexte de création de la voie douce, liée au Plan Local d'Urbanisme (obligation par la loi dans les PLU), de rappeler le contexte de vitesse et de dégradation de la voie. Cette voie est donc dédiée aux piétons, vélos, etc... Les agriculteurs ont exposé le problème posé par le barriérage : une mauvaise pose de la barrière qui ne laisse pas assez de largeur de passage pour les outils tractés des tracteurs, un problème de manœuvrabilité à l'entrée du chemin. Une solution a été trouvée pour permettre l'accès des engins agricoles. Du côté « village » de la voie, des petits plots fixes seront installés à la place de la barrière, à 10 mètres derrière l'installation actuelle. La hauteur des plots permettra le passage des engins agricoles mais pas des voitures. La barrière sera installée de l'autre côté de la route. Lors de la réunion, il a aussi été rappelé qu'il n'était pas acceptable que la barrière et les panneaux aient été vandalisés. Il est aussi inadmissible d'entendre dire que les élus de ce mandat s'étaient bien servis (des routes et aménagements réalisées en faveur des lieux d'habitation des élus).
- Le panneau d'interdiction de circulation installé au niveau de la station d'épuration de Parangay a été enlevé.

Fin de séance à 21h40

Prochaine séance le mardi 27 mai à 19h30